

LE MOT DU MAIRE

Chères Combovinoises, chers Combovinois,

Voici venu le dernier feuillet de ce mandat, qui m'offre l'occasion de vous présenter une ultime fois en 2025 les actions municipales que nous avons portées avec énergie et conviction.

Grâce à la cohésion du conseil municipal et à son engagement constant pour l'intérêt général, les projets avancent. En cette saison estivale, nous sommes heureux de vous voir emprunter la **nouvelle passerelle** de la ruelle du Chevrier — notre toute **dernière réalisation**. Elle crée un lien précieux entre deux espaces publics, accueillants et qualitatifs. Et par ces jours de chaleur intense, traverser la rivière Cursayes dans son écrin de fraîcheur végétale est un vrai bonheur partagé.



Les membres du Conseil Municipal des Jeunes, soutenus par Magali, notre adjointe déléguée à la jeunesse, insufflent une belle dynamique. Leurs interventions délicates lors des cérémonies commémoratives — notamment en présence de notre députée, le 22 juin — ont touché l'ensemble des participants. Qu'il s'agisse de la journée « Nature propre », ou de l'atelier de co-conception d'un terrain multisport, leur engagement est porteur de sens. Nous saluons cette **jeunesse impliquée et inspirante** et les remercions chaleureusement, pour leur participation active, convaincus que la citoyenneté se vit à tous les âges.

→ Réflexion sur la création d'un terrain multisport lors d'un atelier organisé avec un bureau d'étude pour la définition des matériaux, l'optimisation de l'implantation avec le meilleur compromis à conjuguer avec les équipements existants, les attentes scolaires et un budget contraint.

... Des services de proximité renforcés sont proposés aux combovinois. En effet, depuis juin, la vie sociale et économique est favorisée en accueillant deux **nouveaux commerces itinérants** présentés dans ce feuillet, répondant aux besoins **de lien et de service**. Leur présence pourra se pérenniser dans l'avenir si les usagers adhèrent fidèlement comme c'est déjà le cas pour notre camion fromager les samedis matins.

Concernant les projets municipaux, notre équipe s'affaire à **terminer les travaux engagés** : enfouissement esthétique de réseaux et installation de la fibre rue de Santon, réfection des réseaux d'eaux pluviales et voirie de la rue des Friots, création des premières réserves incendie sur le plateau et dans les vallées... Nous poursuivons également la **recherche de financements pour** :

- le futur stationnement à l'entrée du village,
- les travaux sur le clocher et la façade ouest de l'église Saint-Martin. Pour cette dernière opération, un appel à souscription défiscalisée via la Fondation du Patrimoine est à l'étude. Nous faisons le choix de diversifier nos appuis afin d'épargner au maximum la fiscalité communale.
- notre salle des fêtes, conçue il y a cinq décennies, montre ses limites. Un appel d'offres est lancé pour créer un nouvel espace communal : à la fois salle polyvalente et restaurant scolaire. Le processus de sélection de la maîtrise d'œuvre est en cours.

Des dossiers anciens qui avancent enfin, avec la **régularisation cadastrale** de la route de Marquet, dont le tracé actuel est opérant depuis plus de 50 ans, entre dans sa phase finale. Le projet a été transmis par le géomètre aux propriétaires concernés. Si l'accord d'échange de terrains est collectif, nous pourrions clore ce chapitre avec un acte notarié.

Notre **partenariat pédagogique** avec Châteaudouble et Peyrus **évolue et se renforce**. En effet, au regard de la lourdeur administrative concernant la gestion des repas (commande, facturation, recouvrement), les trois communes du R.P.I ont accepté de reprendre cette gestion dès la rentrée 2025. Afin d'en simplifier l'accès pour les familles : **une seule application** pour la réservation des repas, de la garderie et de l'accueil de loisirs de la Raye. Les modalités d'inscription et les tarifs seront communiqués prochainement.

Les années passent, les élus se renouvellent et s'adaptent, à l'écoute des habitants, des associations et des dynamiques locales. Plus que jamais, nous devons **préserver et valoriser l'échelon communal**, socle de notre démocratie et de notre quotidien partagé.

Je vous souhaite un été ensoleillé, doux et riche en moments conviviaux.

Séverine BOUIT, Maire

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

DES ACTIONS CONCRÈTES AU SERVICE DE LA COMMUNE

Un printemps chargé pour le CMJ ! Ces derniers mois, les membres du Conseil Municipal des Jeunes n'ont pas chômé !



Tout d'abord, les jeunes conseillers ont participé à un atelier de réflexion dans le cadre du **projet de terrain multisport** animé par Emilie Ottomani de l'Agence Racines. Ils ont constitué 2 groupes, chacun a proposé une implantation du terrain multi-sport en continuité du terrain de sport, un choix de revêtement de sol et des équipements. Leur avis et leurs propositions pour ce futur espace seront pris en compte dans la mise en œuvre de cet équipement.

Le CMJ a également pris part aux cérémonies du **8 mai** et à celle en mémoire du bombardement de Combovin le **22 juin**. Par Leur présence attentive et respectueuse, le devoir de mémoire se perpétue. La lecture de texte et témoignages a été empreinte d'émotion.



Le samedi 17 mai, une matinée « Nature propre » a été organisée à leur initiative. Munis de gants, de sacs et d'une bonne dose d'énergie, les jeunes ont nettoyé les abords de la route de Gigors et du chemin des Hyères dans une ambiance conviviale et solidaire.



Ces différentes actions montrent combien les jeunes sont prêts à s'investir pour leur commune. Bravo à eux pour leur dynamisme et leur esprit citoyen !

OPÉRATION «NATURE PROPRE»

C'est par une belle matinée ensoleillée que les membres du Conseil Municipal des Jeunes se sont réunis le **samedi 17 mai**. Toutes et tous équipés d'un gilet fluorescent, de gants, accompagnés par des adultes et d'un véhicule avec remorque, ils prirent la direction du plateau afin de nettoyer les abords de la route. Mégots, débris de verre, bouteilles, canettes, plastiques se

retrouvèrent dans les sacs poubelles ou dans la remorque. Ils rentrèrent à la mairie en passant par les Hyères et Santon. Les quelques automobilistes croisés applaudirent leur action et les félicitèrent pour leur engagement. Au retour, des musiciens en répétition les accueillirent devant la mairie, une initiative appréciée par les bénévoles de cette matinée et passants.



Matinée conviviale et utile quand aux **nombreux déchets collectés le long des talus.**

Félicitations à nos jeunes pour leur initiative et leur participation!



RESTAURATION DE LA FAÇADE DE L'ÉGLISE



L'église Saint Martin de Combovin, reconstruite au XVII^e siècle, est située au cœur du village. Les combovinois, lors d'une réunion publique, ont exprimé le désir d'une rénovation esthétique de l'édifice.

Le projet consiste à **rénovier la façade Ouest donnant sur le parvis**.

La partie basse de la porte principale a été rénovée en 2022 avec une très belle réalisation.

La **partie haute du fronton de la porte** a été restaurée dans les règles de l'art, en 2025, par un artisan local.

La prochaine étape de la rénovation est le rejointoiement des pierres, pour harmoniser cette façade avec l'environnement architectural local.

Après la rénovation du dallage de la nef et la restauration des vitraux, l'église retrouve une place de choix dans l'esthétique du patrimoine de la commune.

La rénovation de l'escalier d'accès au clocher est une priorité pour des raisons de sécurité.



UN POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

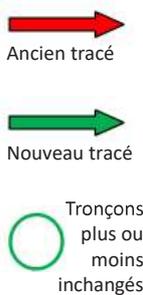
RUE DE SANTON : toutes les fourreaux telecom et électriques ont été enfouis. Les nouveaux candélabres sont aussi en place. La pose des câbles à l'intérieur des fourreaux devrait suivre ainsi que la dépose des anciennes lignes aériennes.

GRANDE RUE : plusieurs grilles d'eaux pluviales vont être remplacées courant juillet.

RUE DES FRIOTS : le chantier débutera à l'automne pour la réfection de la voirie et la réalisation des aménagements présentés en réunion publique.

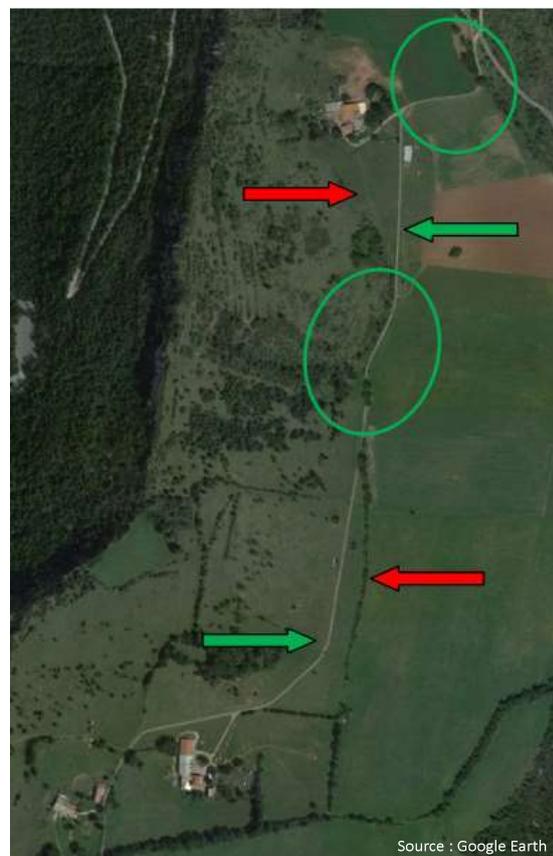
CHEMIN DE MARQUET

La commune de Combovin comporte sur son territoire un chemin dénommé chemin de Marquet. Il s'avère que le tracé de ce chemin a fait l'objet d'une modification importante comme le démontre la photo aérienne.



L'ancien tracé bien qu'en grande partie abandonné appartient toujours au domaine privé de la commune.

Le nouveau tracé appartient dans sa grande majorité à des propriétaires privés.



Source : Google Earth

Une **procédure d'échange** est lancée et sera constituée par une information au public sur le projet portant d'une part sur la cession par la commune des terrains privés communaux, et d'autre part, par la cession à la commune des parcelles privées appartenant à des particuliers.

Le dossier portant sur l'échange de terrains entre l'ancien tracé et le tracé actuel du chemin de Marquet est consultable sur www.combovin.fr

et est tenu à la disposition du public du samedi 14 juin 2025 à 9 heures au mardi 15 juillet 2025 à 17 heures (consultation en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public).

Toutes explications sur le dossier pourront être obtenues en mairie auprès de Monsieur Fayolle Alain sur rendez-vous ou lors d'une permanence le **mardi 15 juillet 2025 de 15h à 17h.**

DÉCHÈTERIE À L'HEURE D'ÉTÉ

Horaires d'été de la déchèterie de Montvendre du 16 juin au 30 août :

Lundi : 7h30 – 14h
Mardi : 7h30 – 12h
Mercredi : 7h30 – 14h
Mardi : 7h30 – 12h
Vendredi : 7h30 – 14h
Samedi : 7h30 – 14h

Horaires à partir du 1^{er} septembre :

Lundi, mercredi et vendredi :
10h – 12h et 15h – 18h
Mardi et jeudi : 15h – 18h
Samedi : 9h – 17h

COLLECTE DES TEXTILES ET CHAUSSURES : EN SAC !

Dans les conteneurs destinés à leur valorisation, les textiles et chaussures doivent être déposés en sac. **Les déposer en sac (30 litres maximum)** permet de les protéger en évitant qu'ils soient souillés ou qu'ils prennent l'humidité avant leur valorisation.

LIMITATION DES APPORTS DES DÉCHETS à 5 m³ par jour et par site.

J'ADOpte LES BONS GESTES !

- Je prépare mon justificatif de domicile
- Je démonte mes meubles
- Je débarrasse mes végétaux des indésirables (pots de fleurs, sacs, grillages...)
- Je plie mes cartons
- Je pré-trie mes déchets
- Je vide moi-même mes déchets
- Je suis vigilant lorsque je circule
- Je débarrasse mes gravats des indésirables (amiante, briques, plâtrières...)
- Je nettoie le quai après mon passage (avec mes propres outils)
- Je donne mes objets en bon état pour le réemploi
- J'identifie mes déchets dangereux



QUESTIONS URBANISME

Pour le dépôt de vos déclarations d'urbanisme cet été, privilégier la date du **20/07 au plus tard** ou **à compter du 15/08/2025** et le dépôt en ligne sur la **plateau-forme PLATEAU** accessible depuis www.combovin.fr

À SAVOIR :

Pour les DP, il existe maintenant de nouveaux CERFA :

- 16702 pour les travaux de construction (dont pergola) et
- 16703 pour les installations aménagements.

DOIS-JE OBTENIR UNE AUTORISATION D'URBANISME POUR L'INSTALLATION D'UNE COUVERTURE DE PISCINE ?

La **couverture d'une piscine** peut nécessiter une déclaration préalable ou un permis de construire, en fonction de ses caractéristiques et de la réglementation locale.

• Si la couverture de la piscine a une hauteur de plus de 1,80 mètre mesurée depuis le niveau du terrain naturel, elle est considérée comme une structure nécessitant une autorisation.

• Si la couverture a une hauteur inférieure à 1,80 mètre, elle peut être exemptée de formalité, sauf si la piscine est située dans un secteur protégé ou un site classé.

DOIS-JE OBTENIR UNE AUTORISATION D'URBANISME POUR POSER UNE PERGOLA BIO CLIMATIQUE ?

Une **pergola** constitue une emprise au sol au sens du code de l'urbanisme.

• Ainsi, si sa surface est inférieure ou égale à 20 m², le projet est soumis à déclaration préalable (DP)

• Au-delà de ce seuil, le projet peut nécessiter le dépôt d'un permis de construire, ou dans un cas précis, rester soumis à déclaration préalable (En zone U du plan local d'urbanisme PLU, lorsqu'il s'agit d'une extension d'un maximum de 40 m²).